



## LE PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

L'Administration Territoriale de Santé a été informée de la présence d'un cas avéré de rougeole sur l'archipel.

La rougeole est une maladie virale qui entraîne une affection respiratoire. Très contagieuse, elle est transmise d'hôte à hôte principalement par voie aérienne (postillons, éternuements...). C'est la plus fréquente des maladies éruptives accompagnées de fièvre.

### Quels symptômes ?

Les signes apparaissent de manière progressive :

1. **Un rhume**
2. **Une toux et une irritation des yeux (conjonctivite)**
3. **Une fièvre après quelques jours**
4. **Une apparition de plaques rouges sur le corps**

Des complications peuvent survenir si la pathologie n'est pas soignée, pouvant conduire à une hospitalisation.

### Quels sujets à risques ?

Les sujets les plus à risques sont les enfants entre 0 et 3 ans surtout ceux n'ayant pas été vaccinés, ainsi que les femmes enceintes.

### **Précautions à prendre en cas de suspicion de rougeole.**

#### Que faire en cas de suspicion ?

En cas de présence de symptômes évocateurs, **prenez immédiatement l'attache de votre médecin.** Il saura vous orienter et le cas échéant, vous prodiguer un traitement adapté.

#### Que faire si l'un de vos proches a la rougeole ?

La maladie étant très contagieuse, il faut **impérativement éviter les contacts** avec des personnes non vaccinées ou les personnes fragiles.

Il est nécessaire d'éviter, pendant **une dizaine de jours la fréquentation de lieux publics** (crèches, écoles, lieux de travail...).

**Certaines maladies, dont la rougeole, peuvent être évitées par la prise d'un vaccin. Faites le point avec votre médecin.**